Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260330-5_COM_COMMUN-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	14	Pouvoirs :	1

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée représentée : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Julie TARDIOLI.

Marine LE MOUAL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-04-05 : COMMISSION « COMMUNICATION, BULLETIN MUNICIPAL »

VU l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire informe l'Assemblée que le Conseil municipal peut former des commissions consacrées à un thème ou un objet particulier. Elles sont chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au Conseil municipal. Elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Le Conseil municipal en fixe le nombre et les désigne par vote à bulletin secret.

Mme le maire précise qu'il serait bien qu'un adjoint soit chargé de l'animation de chaque commission.
Pour siéger à la commission « Communication, bulletin municipal », présentent leur candidature Marine LE MOUAL, Mickaël LE DORVEN.

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **DESIGNE** Marine LE MOUAL et Mickaël LE DORVEN pour siéger à la commission « Communication, bulletin municipal ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

